

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **ReferenceList**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **2 (1883)**

Heft 9

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notre collègue **M. Emile Rod**, à Fribourg, avait exposé à Zurich une charmante collection de ses reproductions galvanoplastiques.

Plats antiques, bas reliefs, médailles, bustes même : tout était exécuté de mains de maître. Aussi le Jury a-t-il décerné *un diplôme* à M. Rod.

Nos sincères félicitations à notre collègue pour ce brillant succès, qui, espérons-le, l'encouragera à persévérer dans la pratique d'un art aussi utile à nos études qu'agréable aux amateurs.

La *Gazette de Lausanne* du 13 octobre annonce qu'à la suite de fouilles faites à Andermatt, on a trouvé plusieurs squelettes humains et des monnaies d'or et d'argent, portant l'effigie des rois de France Charles VIII et François I^{er}, enveloppées dans une pièce d'étoffe encore bien conservée. — Les détails nous manquent.

La direction des Monnaies en France a décidé de retirer toutes les monnaies d'or qui ont été frappées au système décimal dans ce pays depuis 1795 jusqu'au 1^{er} janvier 1877 ; ce sont les pièces de 40 fr. et de 20 fr. à l'effigie de Napoléon 1^{er} ; les pièces de 40 et de 20 fr. de Louis XVIII ; les pièces de 40 et de 20 fr. de Charles X ; les pièces de 20 fr. de la République de 1849 et de 1851 avec buste de la République ; les pièces de 100, de 50, de 20, de 10 et de 5 fr. de Napoléon III, et les pièces de 20 fr. de la République de 1870 à 1876.

Le nombre de ces monnaies d'or s'élevait originairement à 71,082,860, et représentait une valeur de 8,251,328,420 fr.

Bibliographie.

Les armoiries de Neuchâtel. Notice historique illustrée, par M. Maurice Tripet, étudiant en droit. — Neuchâtel, imp. de L.-A. Borel, 1883.

Lorsque l'article : *L'écusson de Neuchâtel* était déjà livré à l'imprimeur pour le 8^{me} fascicule de notre *Bulletin*, nous ignorions que la même question était le sujet d'étude d'un Neuchâtelois,

mieux à même que nous de la traiter et disposant aussi de plus de pièces justificatives et historiques.

Malgré tout et sans avoir pu nous communiquer nos idées réciproques, M. Tripet à Neuchâtel et nous ici traitons le sujet dans le même sens.

M. Tripet a accompagné son travail de 19 gravures de sceaux et armoiries qui le rehaussent encore beaucoup.

La dernière de ces gravures est un projet de *nouvel écusson* pour Neuchâtel ; nous n'avons cependant pas poussé si loin que M. Tripet, nos exhortations au peuple neuchâtelois.

Nous nous sommes contentés ainsi que MM. Gautier et Grandpierre, de désirer le rétablissement de l'ancien et bel écusson que nous avons figuré page 116.

Trop de changements nuisent aussi et à notre avis plutôt que de proposer l'adjonction d'un *chef de gueules à la croix fédérale d'argent*, à l'ancien écusson, nous préférierions encore voir conserver l'écusson de 1848.

Ce *chef de gueules* se confondant avec le *pal de gueules* ne nous paraît pas du plus heureux choix.

Une autre chose nous paraît également étrange, c'est qu'après avoir donné au *chef de gueules* la *croix fédérale d'argent*, M. T. la propose une seconde fois, comme timbre de l'écusson.

N'eût-il pas été plus simple de maintenir intact l'ancien écusson et de lui donner pour timbre la croix fédérale rayonnante ?

Ceci dit en passant, rendons hommage au travail fort intéressant de M. Tripet. Nous sommes persuadés que nos lecteurs tiendront à posséder ce nouvel opuscule, dont l'esprit de critique est très large et qui ne peut mériter à l'auteur que la sympathie et l'approbation de tous ceux qui ont à cœur le maintien des monuments de notre histoire nationale.

H.

Nécrologie.

Le 9 Septembre est mort à Soleure, à l'âge de 66 ans et après une courte maladie, M. l'avocat *Jacob Amiet*, Colonel fédéral, ancien Procureur général de la République suisse.